

# Résidence artistique en milieu scolaire

## APPEL A CANDIDATURE

Appel à projets en direction d'un artiste ou professionnel de la culture en vue d'une résidence-mission menée en faveur des élèves du nord du département dans le cadre d'une résidence artistique en milieu scolaire pour l'année 2022 – 2023

### Table des matières

Préambule .....	2
La résidence artistique en milieu scolaire.....	3
I. Cadre de la résidence.....	3
a. Enjeux.....	3
b. Thématique « la mémoire ».....	3
c. Objectifs.....	4
II. Territoire et partenaires.....	4
a. Présentation du territoire.....	4
b. Partenaires et ressources.....	4
III. Mise en œuvre de la résidence.....	5
a. Méthodologie de la résidence-mission.....	5
b. Déroulé de la résidence-mission .....	6
IV. Modalités générales.....	6
a. Conditions financières et moyens mis à disposition .....	6
b. Cadre juridique .....	6
c. Calendrier.....	7
V. Candidature .....	7
a. Définition de l'appel à candidature .....	7
b. Procédure de sélection.....	7

## Préambule

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île de France et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec différentes structures culturelles, sociales, socio-culturelles, économiques, éducatives alto-séquanaises, dans le déploiement d'une **politique d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire départemental**.

Dans ce cadre, une résidence artistique en milieu scolaire est appelée à être mise en œuvre en 2022-2023 à des fins d'éducation artistique et culturelle **en faveur des élèves d'une commune du nord du département des Hauts-de-Seine**. Le thème retenu est celui du « **mémoire(s) d'une ville** » afin d'explorer l'histoire et la mémoire de la commune sélectionnée. Est-pressentie la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Le thème et le projet d'éducation artistique et culturelle de cette résidence mission reposent sur les riches collections du **musée départemental Albert-Kahn** (Boulogne Billancourt) constituées

- **d'un jardin à scènes paysagères**, un des rares exemples restants de la « Belle Epoque », composé de 7 scènes paysagères inspirées de différentes cultures.
- **d'un fonds d'images unique au monde appelé Les Archives de la Planète**, réunissant 72 000 photographies en couleurs et 180 km de films muets produits entre 1909 et 1931 par une douzaine d'opérateurs (photographes et cinématographes) qui donnent à voir une cinquantaine de pays au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Cette résidence-mission permettra d'aborder des problématiques comme celles de la mémoire, de l'histoire territoriale, la transmission, les dynamiques citoyennes, les fractures culturelles, intergénérationnelles et numériques.

Il est recherché **un artiste et/ou un professionnel de la culture** ayant à son actif une production ou une création contemporaine, ainsi qu'une expérience dans le domaine de la **médiation avec les publics** et de la transmission d'une pratique, notamment en **atelier d'écriture et de création sonore**.

# La résidence artistique en milieu scolaire

## I. Cadre de la résidence

La présente résidence artistique en milieu scolaire s'étend sur le territoire nord du département des Hauts-de-Seine. Elle est coordonnée par le **musée départemental Albert-Kahn**.

Le projet d'éducation artistique et culturelle de cette résidence mission autour du thème de la **mémoire** repose sur les collections du musée départemental Albert-Kahn. Ces dernières participent d'un même projet porté par le banquier : **faire comprendre que la diversité culturelle est une richesse**. En effet, le mécène estimait que **la Paix universelle** passait par la connaissance de soi et de l'autre. Aujourd'hui, le musée départemental Albert Kahn cherche à montrer l'actualité de ces idées dans le monde contemporain.

Cet appel à projet s'inscrit dans les **projets d'action culturelle hors les murs du musée**. Les publics seront amenés à visiter le musée, explorer et s'appropriier ses collections.

### a. Enjeux

La résidence artistique en milieu scolaire favorise :

- la **rencontre** entre les publics et les œuvres ;
- les liens entre les établissements scolaires et les structures culturelles ;
- le **dialogue** inter-degrés et/ou inter-niveaux ;
- la prise en compte des **différents temps de l'enfant** (temps scolaire, péri scolaire et hors temps scolaire) et l'implication des familles dans une démarche de coéducation et d'appropriation des différents champs artistiques et culturels

### b. Thématique « la mémoire »

En 1909, Albert Kahn fonde les **Archives de la Planète**. Riches de 72 000 **autochromes**, 6 500 plaques **stéréoscopiques** et 183 000 mètres de **film** (nitrate 35 mm, noir et blanc, muet), ces dernières forment un inventaire visuel dont la visée est de témoigner de la réalité d'un monde en mutation et de « *fixer, une fois pour toutes, des aspects, des pratiques et des modes de l'activité humaine dont la disparition fatale n'est plus qu'une question de temps* ».

Pour ce faire, Albert Kahn, par l'entremise de **Jean Brunhes**, directeur scientifique des Archives de la Planète, missionne une douzaine d'opérateurs photographes et cinématographes à la réalisation de prises de vue dans une cinquantaine de pays entre 1909 et 1931.

A cette mémoire visuelle devaient s'adjoindre les **Archives de la Parole**, projet initié au cours du **voyage autour du monde d'Albert Kahn** entre 1908 et 1909 mais rapidement abandonné. Afin de documenter son périple, le banquier demande à **Albert Dutertre**, son chauffeur mécanicien, de se former aux techniques de prise de vue stéréoscopique et cinématographique mais également de se munir d'un phonographe afin de réaliser des enregistrements sonores du voyage. Cependant, la fragilité du procédé (un cylindre de cire gravé soumis aux aléas des secousses, chaleurs et gel) n'a pas permis de mener à bien ce projet.

Ainsi, le projet d'une mémoire exhaustive et complémentaire pensée par Albert Kahn reste incomplet. Le projet de résidence artistique en milieu scolaire invite donc l'artiste intervenant à **rendre hommage et s'inspirer de la démarche du banquier philanthrope** afin de concevoir conjointement avec les élèves

bénéficiaires du projet, **une Archive de la Parole contemporaine** donnant à entendre le témoignage de la jeunesse alto-séquanaise sur **l'histoire et les mémoires de la ville**. Il s'agira de questionner les formes et la portée du témoignage écrit et oral ainsi que les enjeux d'archives et inventaires associés à cette mémoire à partir des collections du musée départemental Albert-Kahn, **des Archives départementales des Hauts-de-Seine** et des témoignages des élèves au cours des séances d'atelier.

### c. Objectifs

La résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire a pour objectifs :

- De contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture ;
- De permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création qu'elle soit contemporaine, patrimoniale ou scientifique, en lien avec les programmes scolaires ;
- D'ouvrir à une autre vision du monde et de développer l'esprit critique de l'élève ;
- De proposer une éducation artistique fédératrice ;
- De contribuer au développement culturel et artistique du territoire en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative, en mobilisant la communauté éducative.

## II. Territoire et partenaires

### a. Présentation du territoire

**Deuxième département le plus peuplé d'Île de France** avec près de 1,6 million d'habitants, point de passage ferroviaire et routier, les Hauts-de-Seine possèdent un **fort attrait économique** qui s'associe à un cadre de vie agréable apprécié par ses habitants.

Depuis 2008, le Département des Hauts de Seine déploie une politique culturelle innovante se structurant autour de plusieurs axes :

- **Développer** l'attractivité du territoire,
- **Favoriser** l'émancipation et la citoyenneté par l'éducation artistique et culturelle,
- **Garantir** l'accès pour tous les publics à des offres culturelles de qualité.

### b. Partenaires et ressources

#### *i. Le musée départemental Albert-Kahn*

L'artiste sera rattaché au musée départemental Albert-Kahn. Ce dernier est un **lieu ressource, un relais pour la diffusion de leur œuvre et la réalisation d'actions avec les habitants**. Il accueille des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement, pour stimuler et accueillir l'expression des habitants.

L'artiste ou professionnel en résidence **doit s'emparer pleinement des collections du musée**, de ses enjeux et de ses axes programmatiques à des fins artistiques et éducatives diverses détournements, explorations... Les candidats sont invités à prendre connaissance du musée et de ses activités en consultant

- son [site internet](#)
- ses [collection en ligne](#)

## *ii. Les archives départementales des Hauts-de-Seine*

Créée le 1er octobre 1968, la **direction des archives départementales des Hauts-de-Seine** regroupe les archives (services de la collecte, des publics et des fonds), et les bibliothèques patrimoniales et spécialisées. La constitution des fonds des Archives départementales des Hauts-de-Seine reflète la **complexité de l'histoire administrative de ce territoire**. La collecte des archives n'a commencé dans les Hauts-de-Seine qu'après la création du département (loi du 10 juillet 1964) et celle des Archives départementales (1er octobre 1968). Pour autant, des archives antérieures à ces dates sont conservées aux Archives départementales, notamment grâce au principe dit de dévolution.

**Les archives départementales seront l'un des lieux ressources** dans le cadre de la résidence en milieu scolaire. Les publics seront amenés à visiter les archives départementales et puiser dans les fonds afin de nourrir leur travail avec l'artiste en résidence.

### III. Mise en œuvre de la résidence

#### a. Méthodologie de la résidence-mission

Pour l'artiste, il s'agit de s'engager dans une **démarche de transmission et d'échange** donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (influences, expérimentations...). Cette transmission s'appuie sur des formes d'interventions et d'actions très variées : **atelier de pratique, appui et soutien de projet en cours de création auprès des publics, expérimentations, performances de groupes ou encore rencontres**.

Afin d'aboutir à l'élaboration d'actions co-construites avec les partenaires impliqués dans le dispositif, l'artiste résident devra travailler son projet en lien étroit avec les coordinateurs de la résidence mission.

**Les partenaires impliqués s'engagent à documenter la résidence par tout moyen** (enregistrements vidéo et son) et à en archiver les résultats dans un but de transmission et de communication. L'artiste devra anticiper et faciliter ce travail de documentation.

Un versant numérique au projet, complémentaire des ateliers et de la valorisation physique, est attendu.

## b. Déroulé de la résidence-mission

### *i. Phase préparatoire et d'appropriation (2 semaines)*

**Durant la période d'appropriation, l'artiste co-construit le projet global qu'il va mener**, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, il rencontre :

- les équipes du musée pour s'immerger dans ses collections sur lesquelles s'appuie le projet
- les partenaires potentiels de la résidence et leur présente sa démarche artistique. Les partenaires sont invités à présenter leur saison culturelle et leurs publics
- les coordinateurs du projet avec lesquels il affine et précise les propositions.

Lors de cette première phase, l'artiste retenu conçoit également, avec les porteurs de projet, la diffusion de leurs propres œuvres ainsi que la communication inhérente à celle-ci. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

Un agenda prévisionnel des actions sera proposé à l'issue de la période d'appropriation.

### *ii. Phase de réalisation du projet (3 – 4 mois)*

La période de réalisation du projet représente **90 heures face public** réparties sur l'année scolaire 2022-2023 (nombre d'heures qui pourra être réévaluée en fonction de la subvention accordée par la DRAC Ile-de-France). Durant cette étape, se réalisent les actions menées auprès des élèves et le travail de conception de la restitution du projet. Cette période de réalisation s'achève par la valorisation du projet au cours de laquelle seront présentés aux publics les travaux réalisés pendant la résidence.

## IV. Modalités générales

### a. Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste sélectionné bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de **15.000 TTC**. **Cette rémunération pourra être réévaluée** en fonction de la subvention accordée par la DRAC Ile-de-France.

**Ce montant comprend l'ensemble des frais afférents à ce projet** : les actions artistiques, les dépenses de production des ateliers et de la restitution ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement.

L'artiste choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA au titre des activités accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire.

Il est souhaité que l'artiste puisse être logé en région parisienne durant la réalisation du projet. Le Département des Hauts de Seine et les communes participantes faciliteront l'accès à un local d'accueil/atelier de répétition/fabrication le cas échéant.

### b. Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs du Département, des coordinateurs et des artistes du collectif accueillis est signé avant le début de résidence.

## c. Calendrier

### SELECTION & PREPARATION DE LA RESIDENCE

8 mai 2022 Clôture de l'appel à projet

24 mai 2022 Audition et choix de l'artiste retenu

3 juin 2022 Dépôt du dossier de résidence auprès de la DRAC Ile-de-France

### MISE EN OEUVRE ET RESTITUTION

Septembre 2022 Phase préparatoire de la résidence mission

Novembre – avril 2022 Mise en œuvre de la résidence mission

Mai – juin 2022 Restitution de la résidence mission

Juin 2022 Réunion de bilan

## V. Candidature

### a. Définition de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature vise à réaliser une résidence mission. La résidence artistique en milieu scolaire se définit comme une résidence de transmission artistique, **sans enjeu de production personnelle ou de commande d'œuvres**. Elle s'appuie sur les trois dimensions de l'Education Artistique et Culturelle : la **rencontre** avec les œuvres et les artistes, notamment par la fréquentation de lieux culturels, la **pratique** artistique et **l'acquisition de connaissances**.

L'appel à candidature s'adresse plus particulièrement aux artistes et professionnels de la culture (existants ou formés pour l'occasion), résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.

Le candidat doit être soucieux de travailler dans une **logique collaborative avec les publics**. Il doit avoir à son actif une activité de recherche, de création, une expérience dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence mission. Il est attendu une direction artistique claire et précise, ainsi qu'une disponibilité de l'artiste intervenant sur le territoire de la résidence.

### b. Procédure de sélection

#### CRITERES DE SELECTION

- **Capacité à comprendre la thématique** de la résidence artistique et des enjeux des collections du musée départemental Albert- Kahn (et leur inscription dans le territoire, dans leurs dimensions artistiques, scientifiques et techniques).
- **Capacité à prendre en compte les élèves dans la démarche de création.**
- **Expérience de l'éducation artistique et culturelle, de la transmission et de la restitution publique.**

#### ELEMENTS DU DOSSIER A FOURNIR (10 pages maximum)

- une note d'intention présentant les premières orientations stratégiques, médiatiques et artistiques du projet proposé, correspondant à la thématique de la mémoire s'appuyant lisiblement sur la collection du Musée et les particularités du public ciblé ;
- une présentation de la démarche de l'artiste et de sa production existante ;
- un curriculum vitae mettant en valeur différents types d'expériences de médiation auprès des publics.

L'ensemble du dossier de candidature est à adresser pour **le 22 mai** au plus tard exclusivement sous format numérique (via toute plateforme de transfert de fichiers) à l'adresse suivante :  
adubois@hauts-de-seine.fr

**Pour plus d'informations**

**Musée départemental Albert-Kahn**

Département des Hauts de Seine / Direction de la culture  
Anne Dubois, chargée de médiation et d'action culturelle,  
01 41 04 33 10 / adubois@hauts-de-seine.fr